

**Dimanche 29 juin 2025**

**VIDE GRENIER** 28ème édition

**LE BAS JARDIN** (au piéd du château) – 85220 APREMONT

 **Réservations :**

Cathy BERNARD 39 La Roussière 85220 APREMONT

06 40 44 78 03/02 51 60 12 82 [bernardcathy@orange.fr](mailto:bernardcathy@orange.fr)

(Coupon de réservation à renvoyer avec votre **règlement** et la copie de votre **carte d’identité recto-verso ou passeport**).

………………………………………*…*…………………………………….................

Nom :………………………………………… Prénom :…………………….. ...

Adresse : ………………………………………………………………………...

e.mail : …………………………………………Tél : ………………………….

Forfait de 13 € les 4 mètres linéaires :

Je réserve ……emplacement(s) X 13 € =…………

Si le stand est inférieur à 4 mètres : je réserve ……mètre(s) X 4 € =…………

Ci-joint un chèque de……….à l’ordre du : **Tennis Club Apremontais**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et m’engage à le respecter. Je déclare sur l’honneur la non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l’année civile.

Fait à……………………………le……………………………….

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement intérieur du vide grenier organisé par le Tennis Club Apremontais

**Article 1 :** Le présent règlement s’applique à tous, le seul fait de participer entraîne l’acceptation de ce dernier.

**Article 2 :** Le vide grenier du Tennis Club Apremontais est réservé aux particuliers et à ce titre, les exposants sont autorisés à participer aux ventes, déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés (objets neufs interdits) et cela **deux fois par an maximum**. Les exposants s’engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes blanches ou armes à feu, animaux vivants sont interdits).Les organisateurs pourront refuser le déballage de certains produits jugés dangereux ou non conformes à la législation en vigueur.

**Article 3 :** Pour avoir accès à leur emplacement les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquittés leur inscription. Pour les exposants mineurs, l’inscription doit être obligatoirement réalisée par les parents ou l’adulte responsable et restent sous leur responsabilité.

**Article 4 :** Les véhicules ne sont pas autorisés sur le site, cependant un parking exposants sera mis à disposition des participants.

**Article 5 :** L’accueil des exposants se fera à partir de 6h00 jusqu’à 8h45. L’accès des véhicules pour le départ du site sera autorisé à partir de 18h00.

**Article 6 :** Le tarif d’un emplacement est de 13 € pour 4 mètres linéaires. Il est possible de louer plusieurs emplacements. L’encaissement du chèque validera l’inscription de l’exposant.

**Article 7 :** Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Le Tennis Club Apremontais ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

**Article 8 :** En cas d’intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 9 :** L’organisateur se réserve l’exclusivité de la vente de restauration, boissons et friandises.

**Article 10 :** Les exposants s’engagent à ramener l’ensemble de leurs déchets à leur domicile (des sacs seront distribués à cet effet). L’emplacement loué devra être rendu propre et sans déchets.

**Pour Rappel** aucun véhicule ne doit entrer sur le site avant l’heure définie par les organisateurs, tous participants s’engagent à respecter l’heure de départ.

Ne pas jeter sur la voie publique